



Your association or organization has been identified as a key stakeholder of the Canada Revenue Agency (CRA). We hope you will share the following information with your membership.

English version * La version française suit *****

Guidance on the underused housing tax

The Canada Revenue Agency's (CRA's) guidance on the underused housing tax is now available on [Canada.ca](https://www.canada.ca/cra-uht).

On June 9, 2022, the [Underused Housing Tax Act](#) (UHTA) received Royal Assent, which means that it is now law. Under the UHTA, the annual 1% underused housing tax generally affects non-Canadian non-resident owners of vacant or underused residential property in Canada, and some Canadian owners in limited situations.

The legislation is part of the Government of Canada's broader long-term plan to invest in building, repairing and supporting affordable housing units for Canadians.

There are penalties for affected owners that do not file or file late. This new guidance page provides an accessible means for these owners to fulfill their Canadian tax obligations as efficiently as possible.

To learn more about the underused housing tax, visit [canada.ca/cra-uht](https://www.canada.ca/cra-uht).

Additional links:

- [Part 4 - Fair and Responsible Government | Budget 2021](#)
- [Government launches consultations on proposed tax on vacant homes owned by non-resident, non-Canadians - Canada.ca](#)
- [Government delivering on Budget 2022 commitments to Canadians - Canada.ca](#)

Stay connected

To find out what's new at the Canada Revenue Agency (CRA):

-  Follow the CRA on [Facebook](#)
-  Follow the CRA on Twitter – [@CanRevAgency](#)
-  Follow the CRA on [LinkedIn](#)
-  Follow the CRA on [Instagram](#)
-  Subscribe to a CRA [electronic mailing list](#)
-  Add our [RSS feeds](#) to your feed reader
-  Watch our tax-related videos on [YouTube](#)





Agence du revenu du Canada

canada.ca/impots

Votre association ou organisation a été désignée comme intervenant clé de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Nous espérons que vous partagerez les renseignements suivants avec vos membres.

Version française *The English version precedes*****

Lignes directrices concernant la taxe sur les logements sous-utilisés

Les lignes directrices de l'Agence du revenu du Canada concernant la taxe sur les logements sous-utilisés sont maintenant disponibles sur le site Canada.ca.

Le 9 juin 2022, la [Loi sur la taxe sur les logements sous-utilisés](#) a reçu la sanction royale, ce qui signifie qu'il s'agit maintenant d'une loi. Cette nouvelle taxe annuelle de 1 % touche généralement les propriétaires non résidents et non canadiens de biens immobiliers résidentiels vacants ou sous-utilisés au Canada et certains propriétaires canadiens dans des situations particulières.

La Loi fait partie du plan à long terme du gouvernement du Canada qui vise à investir dans la construction, la réparation et le soutien des logements abordables pour la population canadienne.

Des pénalités peuvent être imposées aux propriétaires touchés qui ne produisent pas leur déclaration ou qui la produisent en retard. Ces nouvelles lignes directrices fournissent un moyen accessible à ces propriétaires de s'acquitter de leurs obligations fiscales canadiennes le plus efficacement possible.

Pour en savoir plus sur la taxe sur les logements sous-utilisés, allez à canada.ca/arc-tlsu.

Liens supplémentaires

- [Partie 4 – Un gouvernement juste et responsable | Budget de 2021 – Canada.ca](#)
- [Le gouvernement lance des consultations sur la taxe proposée sur les logements vacants appartenant aux personnes non résidentes et non canadiennes – Canada.ca](#)
- [Le gouvernement concrétise les engagements faits envers les Canadiens dans le budget de 2022 – Canada.ca](#)

Soyez branché

Pour savoir ce qu'il y a de nouveau à l'Agence du revenu du Canada :

-  suivez-la sur [Facebook](#);
-  suivez-la sur Twitter à [@AgenceRevCan](#);
-  suivez-la sur [LinkedIn](#);
-  suivez-la sur [Instagram](#);
-  abonnez-vous à une de ses [listes d'envoi électronique](#);
-  ajoutez ses [fils RSS](#) à votre lecteur de nouvelles;
-  regardez ses vidéos sur l'impôt sur [YouTube](#).